



## OBJECTIF(S)

• Après avoir revu la réglementation applicable et revisiter les deux types de contrats prévus pour les employés et les gardiens de copropriété, cette formation permettra aux apprenants de maîtriser les règles mise à jour de la convention collective en vue de leur faciliter la gestion du personnel de copropriété notamment la classification, les tâches, le temps de travail, la rémunération, le logement de fonction, les congés payés, le départ à la retraite, la rupture du contrat de travail...

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Personnes en charge de la gestion de gardiens et employés d'immeuble.

**Prérequis :** La maîtrise du français, quelques années de pratique ou débutant dans la gestion du personnel de copropriété.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée :** ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques :** Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire :** vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum :** 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur :** Professionnel spécialisé en gestion du personnel - RH - médiation

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM :** 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM :** 190 € HT

## PROGRAMME

### PRÉAMBULE

- Présentation des participants et expression des attentes.

### I - LES FONDAMENTAUX.

- La réglementation applicable.
- Les deux types de contrat de travail : catégorie B ou catégorie A avec ou sans logement de fonction.
- Exemple de contrats de travail.

### II - L'EMBAUCHE

- Période d'essai.
- Visite médicale.
- Pesée de poste (avenant 86)
- Organisation des tâches.
- Le temps de travail.
- La rémunération et les avantages en nature.
- Le logement de fonction.

### III - LES ÉVÈNEMENTS EN COURS DE CONTRAT.

- Les congés payés
- La formation.
- Les risques professionnels
- L'application des nouvelles dispositions conventionnelles.
- Les changements de tâches et d'horaires en cours de contrat

### IV - LA FIN DU CONTRAT

- Départ à la retraite.
- Cumul emploi-retraite
- La rupture du contrat.
- La suppression du poste en assemblée générale de copropriétaires.

### TEST DE FIN DE STAGE ET SÉQUENCE DE QUESTIONS RÉPONSES



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap